

En parlant de la lâcheté des magistrats, Hollande a été grossier

écrit par Maxime | 14 octobre 2016



Illustration : François Hollande en compagnie du premier président de la Cour de cassation, Bertrand Louvel (au centre), le 16 juillet 2014 à Paris. (MARTIN BUREAU / AFP)

Le portrait psychologique de Hollande [proposé](#) par Christine Tasin me semble juste et je partage ce point de vue quant aux phrases et attitudes du Président de la République.

Quant à ses propos sur la justice, [Marcus Graven](#) sur Riposte laïque évoque leur « véracité ». Je préfère largement le point de vue exposé par votre article.

La justice, ce sont certes des décisions qui parfois déçoivent ou révoltent, mais aussi d'autres plus sages, comme [les deux](#) que j'ai évoquées récemment, par exemple. Certains juges font bien leur travail.

La justice, ce sont aussi des millions de décisions qui interviennent dans des domaines très techniques et qui ne présentent pas le même éclat politique.

Ce travail se fait, souvent bien, quand on sait dans quelles conditions les juges doivent le faire : changement permanent des normes à appliquer, engorgement des tribunaux, etc.

Il est impossible de se faire une idée parfaitement juste de la qualité de la justice, car cela supposerait de connaître toutes les décisions rendues tous les jours, de les apprécier, comparer la proportion des bonnes et celle des mauvaises... sachant que les universitaires, dont c'est le métier, sont souvent en désaccord quant au bien fondé ou non d'une décision.

Parler ainsi de lâcheté des magistrats, c'est donc grossier : il faut savoir exactement de quels magistrats il est question et dans quelle affaire il existe des motifs de leur faire des reproches.

La solution au problème me semble être l'élection populaire des magistrats... Il est nécessaire qu'un débat public sur la jurisprudence, la création prétorienne intervienne en dehors des tribunaux, que les magistrats présentent un programme contenant les grandes orientations de leur action dès lors qu'elle ne se cantonne pas à l'application pure et simple de la loi, qu'on reconnaisse enfin la dimension politique de certains choix dans l'art de juger et que prenne pleinement sens l'en-tête de chaque décision de justice : « au nom du peuple français ». Il faut qu'ils puissent être remplacés s'ils ne donnent pas satisfaction, ce qui supposerait de révolutionner l'institution judiciaire. S'il devait y avoir une sixième République, marquée par une nouvelle Constitution, c'est sur ce point précis qu'un changement me semblerait nécessaire.